



Assemblée générale

Distr. générale
29 janvier 2013

Soixante-septième session
Point 75 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 14 novembre 2012

[sans renvoi à une grande commission (A/67/L.4 et Add.1)]

67/5. Séances plénières que l'Assemblée générale consacra, les 10 et 11 décembre 2012, à l'examen de la question intitulée « Les océans et le droit de la mer » et à la célébration du trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

L'Assemblée générale,

Rappelant que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer¹ a été ouverte à la signature le 10 décembre 1982 à Montego Bay (Jamaïque),

Rendant hommage aux personnalités qui ont assumé des fonctions au sein du Bureau de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ou qui, de quelque autre manière, ont œuvré inlassablement en faveur de la conclusion de la Convention et de son adoption, le 30 avril 1982,

Rappelant sa résolution 66/231 du 24 décembre 2011, dans laquelle elle a décidé de consacrer deux journées de séances plénières de sa soixante-septième session, les 10 et 11 décembre 2012, à l'examen de la question intitulée « Les océans et le droit de la mer » et à la célébration du trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention, en rendant un hommage particulier à M. Arvid Pardo, Ambassadeur de Malte, pour le rôle décisif qu'il a joué et spécialement pour le discours visionnaire prononcé devant elle le 1^{er} novembre 1967, qui devait conduire à l'adoption de la Convention, et invité les États Membres et les observateurs à se faire représenter au plus haut niveau possible,

Tenant compte de la recommandation du Bureau selon laquelle, lors des réunions commémoratives, son Président, le Secrétaire général, les Présidents des cinq groupes régionaux et le représentant du pays hôte devraient faire des déclarations², recommandation qu'elle a approuvée à sa deuxième séance plénière, le 21 septembre 2012,

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1834, n° 31363.

² A/67/250, par. 45.



Décide d'adopter les dispositions exposées dans l'annexe à la présente résolution pour l'organisation des séances plénières qui se tiendront les 10 et 11 décembre 2012.

*37^e séance plénière
14 novembre 2012*

Annexe

Dispositions relatives à l'organisation des séances plénières de l'Assemblée générale qui seront consacrées, les 10 et 11 décembre 2012, à l'examen de la question intitulée « Les océans et le droit de la mer » et à la célébration du trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

1. L'Assemblée générale tiendra quatre séances plénières, les 10 et 11 décembre, comme suit :

a) Deux séances plénières, le 10 décembre 2012, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, consacrées à la célébration du trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ;

b) Deux séances plénières, le 11 décembre 2012, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, consacrées à l'examen de la question intitulée « Les océans et le droit de la mer ».

2. Liste des orateurs pour la célébration du trentième anniversaire :

a) M. Tommy Koh, Président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ;

b) M. Christopher Grima, Représentant permanent de Malte, qui rendra un hommage particulier à la mémoire de M. Arvid Pardo, Ambassadeur de Malte ;

c) Les Présidents des cinq groupes régionaux ;

d) Le représentant du pays hôte ;

e) M^{me} Isabelle Pico, Présidente de la vingt-deuxième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ;

f) M. Milan Meetarbhan, Président de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins ;

g) M. Nii Odunton, Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins ;

h) Le juge Peter Tomka, Président de la Cour internationale de Justice ;

i) Le juge Shunji Yanai, Président du Tribunal international du droit de la mer ;

j) M. Lawrence Awosika, Président de la Commission des limites du plateau continental.

3. La durée des interventions sera limitée à 10 minutes pour la célébration.